



L'analyse des risques professionnels et le programme annuel de prévention doivent principalement être orientés sur la prise en compte des risques psychosociaux qui sont croissants au sein de Pôle emploi. Ils sont en relation avec des situations de mal être au travail et dont les causes sont combinées : surcharge de travail, contraintes excessives au regard du temps disponible, perte de repère au niveau du métier, difficulté à donner du sens à son activité, conflit de valeur et sentiment d'inutilité.

L'exposition à ces risques peut avoir un impact sur la santé mentale et physique. L'employeur a une obligation de résultat en la matière.

VOS ELUS SNAP AU CHSCT

Christian BEC
Isabelle CHEVAL
Liliane GANI
Guillaume GRILLET

VOTRE REPRESENTANTE SYNDICALE SNAP AU CHSCT

Clémence RAMBLA

AVIS DU SNAP

Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels 2019

A nouveau, nous constatons que le programme annuel de prévention des risques professionnels est remis tardivement dans l'année, ce qui laisse peu de temps pour mettre en œuvre les actions correctives et préventives.

Le SNAP propose, comme en 2018, une réflexion sur la possibilité de réaliser un programme annuel de prévention sur 12 mois glissants et non pas sur une année civile. Cela laisserait le temps nécessaire à l'établissement pour mettre en œuvre l'ensemble des mesures identifiées. Une analyse des risques professionnels doit être réalisée à minima une fois par an et dès lors qu'une nouvelle organisation se met en place.

Le SNAP demande à la Direction la possibilité de formaliser une planification précise des actions et de leur suivi de manière à pouvoir suivre la mise en œuvre du programme annuel. Ce suivi pourrait faire l'objet d'une présentation semestrielle au CHSCT.

L'évaluation et la prise en compte des risques professionnels constituent une étape cruciale de la démarche de prévention.

Pour le SNAP, il est indispensable d'intégrer les agents qui œuvrent au plus près du terrain afin d'avoir une évaluation exhaustive et fiable des risques dans le but de déployer les actions adaptées.

Le SNAP regrette fortement que les élus des CHSCT ne soient pas associés à l'évaluation des risques professionnels et à l'élaboration du programme annuel de prévention des risques professionnels.



snap
CHSCT



Réunion CHSCT 10 juillet 2019

Dans les mois et les années à venir, le SNAP sera extrêmement vigilant à la prise en compte des risques psychosociaux et des mesures mises en œuvre pour les maîtriser.

Nous serons vigilants sur l'usure professionnelle, plus particulièrement l'usure d'accueillir, sur les conflits de valeur (ex : être contraint de réaliser un travail bâclé ou de qualité médiocre), sur l'adéquation entre les moyens et la charge de travail.

La maîtrise des Risques Psychosociaux permet aussi d'assurer un service de qualité aux usagers, ce qui est déterminant pour l'image de Pôle Emploi.

Par conséquent le SNAP donne un avis négatif.

snap
L'ÉCOUTE EN ACTION

REGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

Déléguée Régionale : Isabelle DE OLIVEIRA



syndicat.snap-ara@pole-emploi.fr



www.snap-pole-emploi.com

Adhérez au SNAP : snap-pole-emploi.com/adhesion